

DEPARTEMENT DU GERS  
 ARRONDISSEMENT D'AUCH  
 CANTON DE VIC-FEZENSAC

2026/04

**COMMUNE DE VIC-FEZENSAC**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 12 février 2026.

Nombre de membres en exercice : 23 ; Nombre de présents : 15 ; Nombre de votants : 17

Présents : Mme NETO - M. CAMAZZOLA - Mme BRANA – M. CAVALIERE – Mme CUEILLENS - M. JAFFRES - M. BACHELLERIE - Mme FAUCHE - M. GUICHARD - M. OSPITAL - Mme NARRAN – Mme LAPLANE-SOTUM –M. ROSELL - Mme MASSAROTTO - M. ANTONELLO.

Excusés donnant pouvoirs : Mme GOULU-MARTINAT à Mme CUEILLENS - M. GEYRES à M. JAFFRES.

Excusés : Mme BRAZZALOTTO - Mme KLUCZYNSKI - M. CAUQUIL - Mme COUDERC - Mme MESSERLI - M. CHAULET.

**Objet : Création d'une aire de camping-car :**

La commune de Vic-Fezensac est traversée par la RD1124 et membre du label « village étape ». La création d'une aire de stationnement et de service pour les camping-cars sur la commune va permettre de drainer le flux de touristes, de plus en plus nombreux à plébisciter ce mode déplacement touristique. En pleine expansion tant au niveau national que local, la création d'une aire de camping-car est l'étape indispensable pour le développement touristique et économique de la commune.

L'aire comprendra 24 places de stationnement dont une P.M.R. Les stationnements seront entièrement perméables.

Ce projet participe à faire de Vic-Fezensac une centralité d'avenir, accessible. Il permet de proposer une meilleure offre touristique et ainsi, accroître le nombre de visiteurs et développer l'économie locale.

Le budget prévisionnel de l'opération sur lequel porte la demande d'aide est le suivant :

Montants en euros hors taxes.

DÉPENSES		RECETTES	
Équipements	60 821,00 €	DETR (50 %)	236 830,15 €
Travaux	408 239,30 €	Autofinancement (50 %)	236 830,15 €
Étude préliminaire	4 600,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>473 660,30 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>473 660,30 €</b>

Le coût de l'opération à financer est chiffré à 473 660,30 € HT. Elle serait autofinancée à hauteur de 236 830,15 € HT (50%). La commune sollicite une aide DETR à hauteur de 236 830,15 € (50%).

**Après en avoir délibéré, à la majorité de 12 voix pour et 5 contre, le conseil Municipal autorise Mme le Maire :**

- à solliciter la Préfecture du Gers pour l'obtention d'une subvention au titre de la DETR,
- à signer tout document utile aux demandes de subventions.

Publié le 26 février 2026

En Préfecture le 26 février 2026

**Pour extrait certifié conforme,**

Le 20 février 2026

Madame le Maire,

**Barbara NETO**

